

LA SITUATION POLITIQUE DANS LE DEPARTEMENT DE L'OISE EN 1945

Jean-Pierre BESSE

"
...Après Madame Schmidt, c'est Mademoiselle Roussillat qui prend la parole et parle du vote des femmes.

Elle tient immédiatement à préciser que son intervention n'a pas le caractère d'une campagne électorale. Il s'agit, dit-elle, d'une prise de position.

Le programme de l'Union des Femmes Françaises sera exactement celui du Front National de la Résistance. Avant tout, le but à atteindre sera "l'Unité française". Pour cela, affirme-t-elle, il faut que l'épuration des traîtres se poursuive sans relâche.

Parlant ensuite du ravitaillement, elle déclare que rien ne sera négligé pour qu'un meilleur ravitaillement de la population soit obtenu. Mais pour parvenir à ce résultat, il faut d'abord que tous les dirigeants du Ravitaillement qui ont été installés par Vichy pour servir "les Boches" soient supprimés.

Elle préconise également la suppression des corps intermédiaires et la création de coopératives de vente.

On arrive ensuite aux candidates éventuelles aux élections municipales..." (1).

Ce rapport rédigé le 3 avril 1945 par le commissaire divisionnaire, chef du service départemental des renseignements généraux, à l'issue d'une réunion publique de l'Union des Femmes Françaises à Beauvais le même jour présente les trois préoccupations essentielles des Oisiennes et des Oisiens en cette année. 1945 : l'épuration, le ravitaillement et les élections.

Toutefois si l'épuration et les élections sont perçues par la population comme une étape nécessaire sur le chemin de la rénovation du pays

et de ce fait attendues avec impatience par un certain nombre de personnes, il n'en est pas de même pour les problèmes du ravitaillement et le rationnement. La majorité de la population pensait en effet naïvement qu'ils seraient résolus avec le départ des Allemands : leur prolongation demeure un phénomène incompréhensible et injustifiable, débouchant sur un malaise et un mécontentement profond qui n'est pas sans interférer sur les réactions face à l'épuration et sur le résultat des élections.

Ce lancinant problème du ravitaillement est donc la toile de fonds sur laquelle se jouent les deux enjeux politiques de cette année 1945 : l'épuration et les élections.

L'EPURATION

Il est question ici de l'épuration administrative, économique et politique sous sa forme légale et non pas de celle que Peter Novick appelle "la justice au coin d'un bois"⁽²⁾ c'est-à-dire les exécutions sommaires survenues avant la Libération et dans les jours qui l'ont suivie.

Sans m'attarder sur ce point, je voudrais cependant signaler que j'ai dénombré, avant la Libération, trente-six exécutions de ce type. Fort peu nombreuses avant 1944, elles augmentent à partir de janvier 1944 et se multiplient après le débarquement du 6 juin⁽³⁾. D'autre part, le préfet Pérony dans un rapport du 17 octobre 1944 mentionne "... quelques exécutions sommaires fort peu nombreuses, qui sont survenues le jour ou le lendemain de la Libération..."⁽⁴⁾. Dans le même ordre d'idée, un chercheur qui travaille actuellement sur les femmes tondues à la Libération m'a confié que le département de l'Oise pouvait être considéré comme l'un des "plus actifs" à ce niveau. Deux chiffres : quatre-vingt femmes ont été

tondues à Beauvais ⁽⁵⁾ et trente-neuf à Creil où le rapport ajoute que vingt-cinq autres femmes "n'ont pas eu les cheveux coupés car absentes" ⁽⁶⁾.

Je passe rapidement sur la philosophie, les motivations et la législation qui ont présidé à l'organisation de l'épuration ⁽⁷⁾ mais il me semble utile de rappeler que pour les Résistants l'épuration est à la fois une obligation morale et la condition nécessaire à la reconstruction et à la rénovation du pays. Le gouvernement provisoire s'était pour cela doté d'un arsenal juridique pour poursuivre les collaborateurs et les juger.

En vertu des pouvoirs de police qui lui sont conférés le préfet peut prendre des arrêtés visant à l'internement administratif des personnes "dangereuses pour la défense nationale ou la sécurité publique" ⁽⁸⁾. Le plus souvent il a pu ainsi mettre à l'abri de la vindicte populaire des personnes accusées de collaboration. Les dossiers des personnes internées, ainsi que ceux de celles soupçonnées de collaboration mais pas touchées par les mesures d'internement, sont ensuite examinés par divers organismes, et en particulier par la commission d'épuration du Comité départemental de Libération (CDL), qui décident alors de les classer ou de les renvoyer à la justice c'est-à-dire soit à la cour de justice, soit à la chambre civique, soit au comité de confiscation des profits illicites, soit à d'autres organes chargés de l'épuration.

La cour de justice, instituée par l'ordonnance du 26 juin 1944, est la version miniature des cours d'assises traditionnelles. Elle juge les fautes les plus graves et se compose d'un juge et de quatre jurés tirés au sort parmi une liste de Résistants établie par le CDL. La cour de justice de l'Oise commence à fonctionner en novembre 1944. A partir du 1^{er} octobre 1945 elle est rattachée à celle de la

Somme ce qui entraîne la vigoureuse protestation du CDL ⁽⁹⁾.

La chambre civique, qui tient sa première audience le 28 décembre 1944, est appelée à juger des délits de moindre gravité telles que les adhésions à des organisations de collaboration et les attitudes hostiles à la Résistance, passibles d'indignité nationale ⁽¹⁰⁾.

Le comité de confiscation des profits illicites s'attache, lui, aux problèmes économiques. Il y a enfin un réseau complexe d'instances chargées de l'épuration administrative ⁽¹¹⁾.

Dès le mois de février 1945, la presse et les organisations de Résistance dénoncent la lenteur de l'épuration et sa mollesse ⁽¹²⁾. La presse communiste et celle du Front national signalent en particulier les traitements de faveur accordés, selon elles, aux internés pour la nourriture et le chauffage et les opposent aux difficultés de ravitaillement que connaît le reste de la population ⁽¹³⁾. Elles critiquent par ailleurs les libérations trop rapides et la facilité avec laquelle certains réussissent à s'évader de Clermont (plus d'une dizaine de cas entre septembre 1944 et juillet 1945). Mais les critiques les plus sévères viennent de Libé-Nord et de la SFIO. Maurice Segonds, qui signe certains de ses articles Fouquier-Tinville ⁽¹⁴⁾, et déclare en avril 1945 "au sujet de l'épuration les Résistants auraient dû la faire à la Libération alors qu'ils possédaient des armes", en est l'exemple le plus frappant. Je ne pense pas qu'il s'agisse là d'une manœuvre destinée à faire oublier l'exclusion en mars 1945 du représentant de la SFIO au CDL à la suite de la découverte dans les archives allemandes d'une lettre écrite au lendemain de sa libération de Compiègne en mars 1944, lettre dans laquelle il proposait ses services aux Allemands ⁽¹⁵⁾. Le Front national et le PC avaient trouvé là l'explication à l'arrestation un mois plus tard d'Edmond Léveillé, fonda-

teur du Front national dans l'Oise et du CDL clandestin ⁽¹⁶⁾.

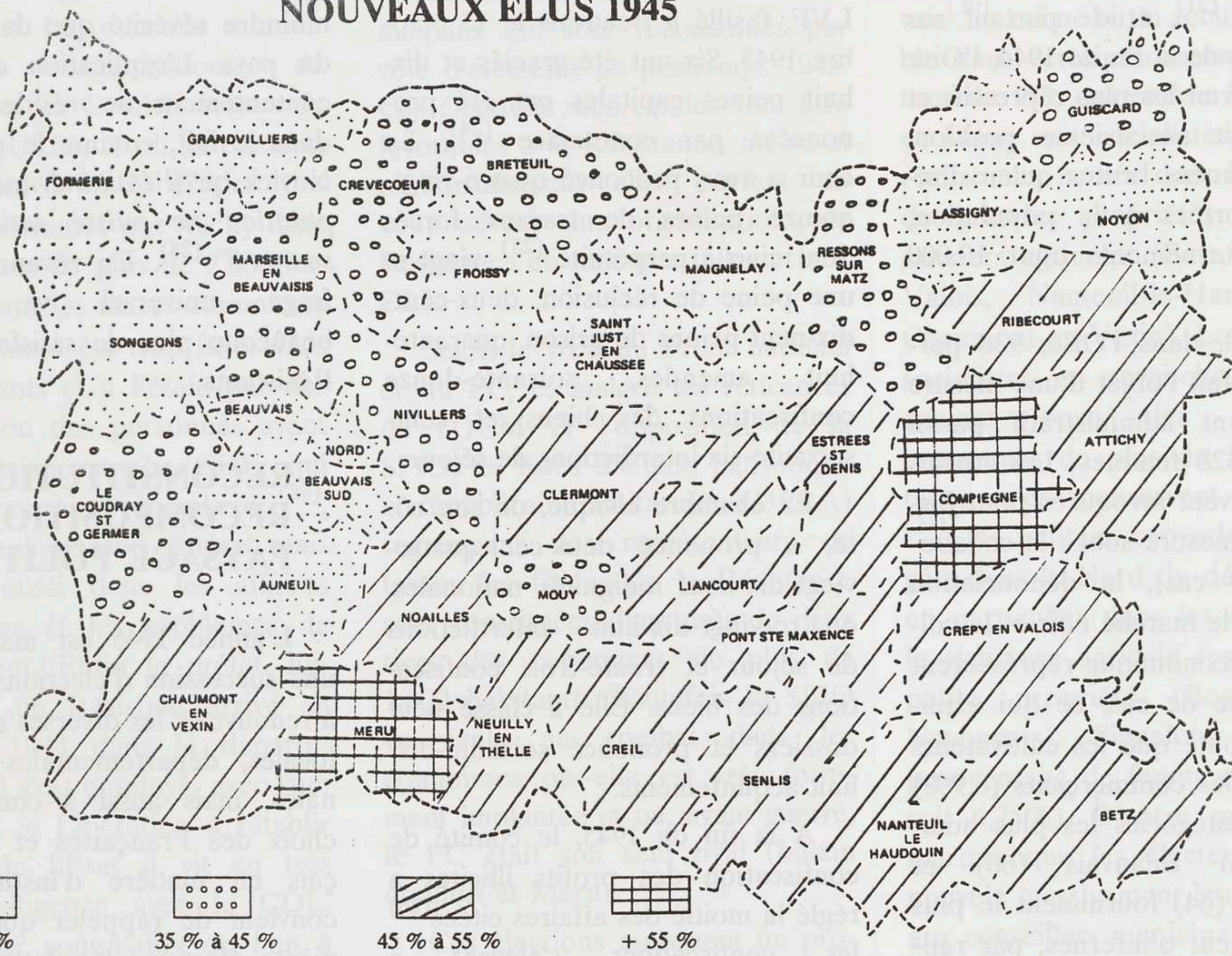
La lenteur de l'épuration n'est pas seulement critiquée par les Résistants, elle l'est aussi par certains représentants de l'Etat. Le commissaire du gouvernement près de la cour de justice de l'Oise écrit au préfet le 2 mars 1945 pour lui demander d'accélérer la transmission des dossiers ⁽¹⁷⁾ et le commissaire de la République à Laon se plaint, lui aussi, de la lenteur et de la tiédeur des cours de justice et du manque d'unité dans les condamnations. Il signale qu'il y a eu dans l'Oise, entre mars et août 1945, huit attentats contre des personnes acquittées ou condamnées à des peines légères ⁽¹⁸⁾. Je n'ai trouvé mention nulle part de ces attentats. La presse signale en revanche que le corps de l'ex-interprète à la kommandantur de Creil est découvert dans une rue de cette commune en novembre 1944 et qu'un industriel de Laigneville est abattu en décembre 1944 par un FTP. Ni l'un ni l'autre n'avaient cependant été inquiétés par la justice ⁽¹⁹⁾.

Dans quelle mesure les chiffres viennent-ils confirmer cette impression de lenteur et de mollesse ressentie par la population ?

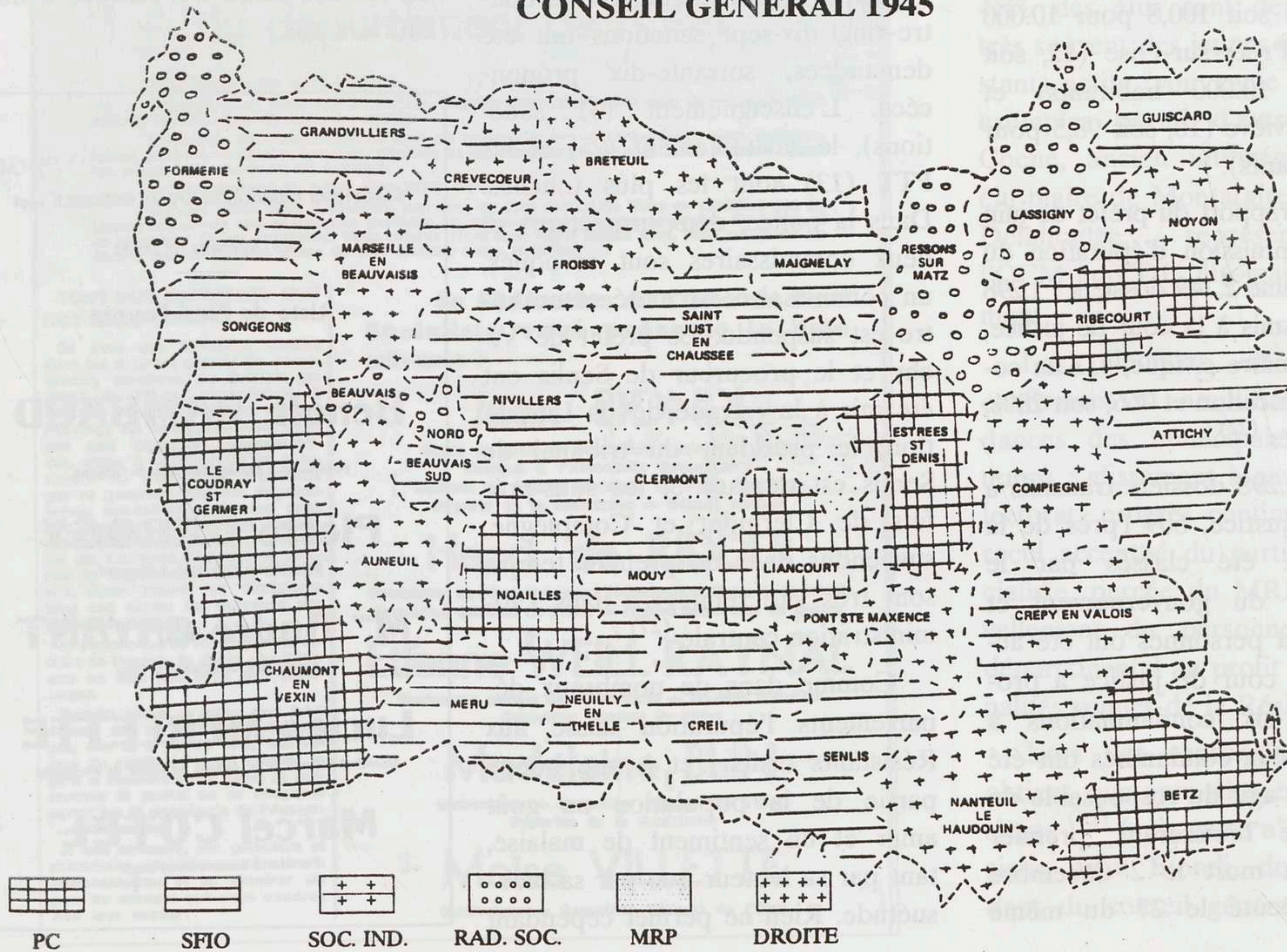
A la fin de décembre 1944, 762 personnes ont fait l'objet d'un arrêté d'internement administratif au centre de séjour surveillé de Clermont. Le chiffre augmente fortement en janvier 1945 avant de se stabiliser à partir de février légèrement au dessus de 900 ⁽²⁰⁾. Ce qui ne signifie en aucun cas qu'il y a alors 900 personnes internées à Clermont, beaucoup étant remises en liberté après examen de leur dossier ou en attendant leur jugement. En juillet 1945 par exemple plus des deux tiers des personnes ayant fait l'objet d'une décision administrative ont été remises en liberté par arrêté préfectoral.

Si on compare les chiffres de

NOUVEAUX ELUS 1945



CONSEIL GENERAL 1945



l'Oise à ceux recensés par Marcel Baudot pour une trentaine de départements ⁽²¹⁾, étude portant sur les données de la fin de 1944, l'Oise apparaît parmi les plus répressifs et se classerait en sixième position, tant en données brutes qu'en données rapportées à la population, avec 19 internements pour 10.000 habitants.

Au total, dans l'Oise, 938 personnes ont fait l'objet d'une mesure d'internement administratif parmi lesquelles 328 femmes. Les causes les plus souvent invoquées pour justifier cette mesure sont : la collaboration (319 cas), la dénonciation (154); mais le marché noir et la collaboration économique représentent une centaine de cas, ce qui explique sans doute que les cultivateurs (17,2%) et les commerçants (8,9%) soient les catégories les plus nombreuses. Si Beauvais (66) et Compiègne (64) fournissent le plus fort contingent d'internés, par rapport à leur population, ces communes sont très en deça des communes de Crévecœur-le-Grand (19 internés soit 100,8 pour 10.000 habitants), Précly-sur-Oise (12, soit 82,2 pour 10.000 habitants) et Sainte-Geneviève (10, soit 98,5 pour 10.000 habitants).

Selon le rapport du préfet de juin 1946, la commission d'épuration du CDL a examiné 2.749 dossiers : 1.298 ont été transmis à la cour de justice, 244 à la chambre civique, 411 au comité de confiscation et 766, soit 28%, ont été classés ⁽²²⁾.

Sur les 1.298 dossiers transmis à la cour de justice, 609 (près de la moitié) ont été classés par le commissaire du gouvernement et quarante-huit personnes ont été acquittées. La cour de justice a prononcé vingt-six condamnations à mort ⁽²³⁾. Deux condamnés ont été exécutés, il s'agit du responsable du massacre de Troissereux, premier condamné à mort le 2 décembre 1944 et exécuté le 27 du même

mois, et de G.P., étudiant originaire de Tours, ancien responsable de la LVF, fusillé à Beauvais le 13 octobre 1945. Six ont été graciés et dix-huit peines capitales ont été prononcées par contumace ⁽²⁴⁾. La cour a aussi prononcé quatre-vingt-quinze peines de travaux forcés dont cinq à perpétuité ⁽²⁵⁾, vingt et une peine de réclusion, deux-cent-dix-neuf peines de prison, quarante-huit amendes, soixante-douze confiscations des biens et cent-soixante-six interdictions de séjour.

La chambre civique, de son côté, a prononcé deux-cent-quatre-vingt-dix-neuf indignités nationales, quatre-vingt-dix-huit interdictions de séjour et trente-trois confiscations des biens. Elle a classé neuf dossiers et prononcé soixante-dix-huit acquittements.

A la fin de 1945, le comité de confiscation des profits illicites a réglé la moitié des affaires citées ⁽²⁶⁾ les confiscations s'élèvent à 438.383.597 Frs et les amendes à 461.140.497 Frs.

Enfin dans l'administration quatre-vingt-dix-sept sanctions ont été demandées, soixante-dix prononcées. L'enseignement (31 sanctions), le ravitaillement (25) et les PTT (13) sont les plus touchés. Dans la police, deux inspecteurs et deux commissaires sont révoqués, un commissaire est muté et un autre est suspendu. Le préfet de Vichy et le procureur de Senlis ont été mis à la retraite dès la Libération, le président du tribunal de Senlis est déplacé et les sous-préfets de Clermont et Compiègne, suspendus dans un premier temps, sont très vite réintégrés dans l'administration centrale ⁽²⁷⁾.

Comme dans de nombreux départements l'épuration laisse aux Résistants oisiens et à une bonne partie de la population un goût amer et un sentiment de malaise, tant par sa lenteur que par sa mansuétude. Rien ne permet cependant

de discerner de la part des cours de justice du département une moindre sévérité que dans le reste du pays. L'explication de ce mécontentement ne réside-t-elle pas dans le fait, comme le note, Peter Novick qu'"il était inévitable que l'épuration ne puisse satisfaire personne ?" ⁽²⁸⁾. En revanche le suffrage universel va apporter beaucoup plus de satisfactions aux Résistants.

RECONSTITUTION ET RECOMPOSITION DU PAYSAGE POLITIQUE

L'année 1945 est marquée par une succession d'élections destinées à renouveler les diverses assemblées locales, départementales et nationales, mais aussi à connaître les choix des Françaises et des Français en matière d'institutions. Il convient de rappeler que les dernières élections législatives remontent à neuf ans, les dernières municipales à dix ans et les dernières cantonales selon les cantons à huit ou onze ans.

ÉLECTIONS GÉNÉRALES DU 21 OCTOBRE 1946

—
DÉPARTEMENT DE L'OISE
—

Liste du Parti Payson

—

Benoit RAMBAUD
Ingénieur Agricole
Professeur à l'École Nationale de Grignon

Pierre DEROGY
Propriétaire-Exploitant à Breteuil

M^{me} André GAYANT
Conseillère Municipale à Gen

Lucien MERLETTE
Marchand-Ferrail - 1^{er} Adjoint au Maire de Melgachy

Marcel COTEL
Fermier à Lacroix-Saint-Omer

Au début de 1945, le pouvoir local est entre les mains des Résistants. Dans les conseils municipaux, les organisations de Résistance et les Comités locaux de Libération (CLL), là où ils existent, ont remplacé à la Libération des conseillers nommés par Vichy dans les communes de plus de 2.000 habitants et dans les autres communes ceux qui avaient été trop favorables aux Occupants et à Pétain par des Résistants ou des personnes ayant aidé la Résistance. Le CDL, qui compte alors vingt membres ⁽²⁹⁾, joue le rôle de conseil général, mais intervient aussi dans les affaires économiques et les problèmes de ravitaillement. Enfin le préfet, lui-même, est un Résistant arrivé au printemps 1944 dans le département, et s'il s'est employé, avec succès, depuis la Libération à rétablir l'autorité de l'Etat il vit en très bonne intelligence avec le CDL, non pas par soumission de l'un à l'autre, mais simplement par

communauté de vue.

Ce sont d'abord les conseils municipaux qui sont reconstitués par voie d'élections au printemps 1945. Ces élections municipales vont être favorables à la Résistance, même si paradoxalement elles portent un coup sévère aux organisations de Résistance en tant que telles et aux CLL.

Selon le vœu du Front national et du PC, et malgré les réticences de l'OCM et l'opposition de la SFIO, les listes d'Union patriotique et républicaine antifasciste (UPRA) regroupant des représentants de toutes les forces de la Résistance sont constituées dans près de deux tiers des communes de plus de 1.000 habitants. Toutefois la SFIO va seule au combat dans les communes où elle est très fortement implantée et où, avant guerre, le PC était son seul rival (bassin creillois et Méru).

Ces élections marquent un progrès de la SFIO qui dirige désor-

mais le tiers des communes de plus de 1.500 habitants, dont Beauvais⁽³⁰⁾, même si un recul est sensible dans certains cantons ; et surtout du PC, qui enlève Montataire et Mouy aux socialistes, mais qui réalise une percée dans les cantons de grandes propriétés parmi les ouvriers agricoles (Betz, Crépy-en-Valois, Nanteuil-le-Haudouin et Chaumont-en-Vexin). Les radicaux-socialistes en revanche, qui dirigeaient onze des trente-sept communes de plus de 1.500 habitants, n'en conservent que trois ⁽³¹⁾; ils limitent cependant les dégâts dans le Nord du département, en particulier dans les cantons où la structure agricole repose sur la petite propriété (Beauvaisis et Noyonnais). Signalons le faible pourcentage de femmes élues (514 soit 6,75%). D'autre part, on remarque que les électeurs ont renouvelé massivement leur confiance aux conseillers municipaux nommés à la Libération. Enfin, ces élections marquent un profond renouvellement du personnel politique local : 45% des élus sont des nouveaux très souvent des jeunes et des Résistants actifs (voir carte n°1). Deux exemples parmi d'autres, Marcel Coene, ancien interrégional FTP, élu maire de Montataire et Eugène Delahoutre, représentant de l'OCM au CDL, élu maire de Clermont.

Les élections de l'automne confirment et amplifient les tendances des municipales du printemps : glissement à gauche de l'électorat, progrès continus du P.C., recul accentué du parti radical-socialiste, percée du MRP et renouvellement du personnel politique départemental au profit des personnalités venues de la Résistance.

Lors des cantonales, la SFIO obtient quatorze élus et gagne dix sièges ⁽³²⁾ (voir carte n°2). L'un des siens, Jean Biondi, devient président du conseil général. Le PC a

**Aux Electeurs et Electrices
du département de l'Oise**

Vous allez voter le 21 octobre.
C'est pour élire une Assemblée. Il s'agit de définir, par voie de referendum, le rôle et le caractère de cette Assemblée.

L'élection de l'Assemblée se fera au scrutin de 1er départemental, avec représentation proportionnelle à quotient variable et intervention de la plus forte moyenne pour les sièges non attribués au quotient.

Le département de l'Oise élira CINQ députés.

Chaque parti vous présentera une liste de cinq candidats. Vous en choisirez une en tenant compte de son orientation politique ou même aussi que des aptitudes, du talent et de la valeur de ses candidats. Vous voterez alors sans rayer aucun nom, sans substituer un nom à un autre, sous peine de voir annuler votre bulletin.

TOUS NOS CANDIDATS ONT FAIT LEURS PREUVES

Ce sont des militants choisis dans les diverses parties du département, membres du Conseil général de l'Oise, connaissant à fond les affaires politiques d'ordre régional ou local, ayant rempli aux diverses administrations, après avoir compris et résolu les importants problèmes qui se posent chaque jour. Républicains, socialistes, patriotes sans être chauvins, ils ont tutti dans la clandestinité pour sauver l'honneur du territoire national et rétablir la République. Deux d'entre eux, Jean Biondi et Madeleine Blin ont connu les horreurs des camps hitlériens.

A l'heure où il va s'agir de refaire la France, le choix des hommes ne doit pas vous être indifférent.

Pensez, avant de voter, que Jean Biondi est un des trois députés qui, dès le 9 juillet 1944, ont refusé de capituler avec Pétain, et qu'il a renouvelé son geste le lendemain 10 juillet en se rangeant parmi les 20 opposants de l'Assemblée Constituante.

A son exemple, ses collègues et camarades, sauront prendre leurs responsabilités et se montrer dignes du mandat que vous voudrez leur confier.

**La Fédération de l'Oise du Parti
Socialiste vous présente la liste
suivante :**

Jean BIONDI
Maire de Breil - Conseiller général de l'Oise
Délégué à l'Assemblée Constituante
Membre du Comité Directeur du Parti Socialiste
Départé de la Résistance - Député sortant

Henri de RIDDER
Professeur de l'Enseignement Technique - Maire de Beauvais
Conseiller Général de l'Oise - Ancien prisonnier de guerre

Etienne WEILL-RAYNAL
Professeur agrégé de l'Université - Docteur en lettres
Conseiller Général de l'Oise

Madeleine BLIN
Institutrice - Conseiller Général de l'Oise
Départée de la Résistance

Moïse VILLETTE
Cultivateur - Conseiller Général de l'Oise

sept élus, le parti radical-socialiste ne retrouve que quatre des treize sièges qu'il détenait avant guerre. Sur les trente-cinq élus quatre seulement sont des sortants et, fait remarquable, sept élus soit 20 % sont d'anciens déportés - quatre d'entre eux l'ont été pour leur action de Résistance (Jean Biondi, Marcel Mérigonde, Jacques de Kersaint et Madeleine Blin). Les autres élus sont d'anciens membres du CDL ou des dirigeants de la Résistance comme le communiste Georges Lelong (Liancourt), le socialiste Maurice Segonds (Nivillers), ou le MRP Eugène Delahoutre (Clermont).

Aux législatives, le PC (25,1% des inscrits et 31% des exprimés) accentue son avance sur la SFIO (20,8% des inscrits et 25,3% des exprimés). Le MRP dont la liste est emmenée par deux Résistants double son résultat des cantonales et recueille 15,2% des suffrages exprimés. Le parti radical-socialiste dont la liste est conduite par le député sortant Armand Dupuis ne recueille que 12.305 voix (6,5% des exprimés). Là encore, les Résistants représentent 80% des députés oisiens⁽³³⁾.

RESULTATS DES ELECTIONS DU 21 OCTOBRE 1945

Elections générales :

inscrits	228.443
votants	193.909
exprimés	187.474
PC	57.290 2 élus
SFIO	47.504 1 élu
URP ⁽³⁴⁾	38.801 1 élu
MRP	28.542 1 élu
Parti Paysan	3.217

Referendum⁽³⁵⁾

votants	193.909
première question :	
exprimés	180.470
Oui	172.997
Non	7.493
Deuxième question :	
exprimés	180.225
Oui	107.700
Non	72.545

COMPIEGNE

Elections Municipales du 29 Avril 1945

Liste d'Union Patriotique Républicaine et de Défense des Intérêts Compiégnois

M. dames, Messieurs,
Nous soumettons à vos suffrages une Liste de Compiégnois et de Compiégnoises animés d'un grand désir d'union des Français, dans l'esprit du programme du C.N.R. et de la politique de l'homme à qui notre Patrie doit aujourd'hui d'être sauvée et de retrouver le chemin de la grandeur : LE GÉNÉRAL DE GAULLE.

C'est sur le terrain municipal, en dehors de toute politique partisane, que nous entendons travailler en commun à la prospérité de notre Ville.

- Il y a des tâches immédiates et urgentes à accomplir :
- amorcer le programme de reconstruction et faire adopter d'urgence le plan d'urbanisme qui, tout en embellissant la Ville, devra sauvegarder les intérêts de toutes les catégories de sinistrés : propriétaires, locataires, commerçants ; continuer le programme de baraquements provisoires pour permettre à tous les commerçants sinistrés de reprendre leur activité ;
- s'associer étroitement à l'action menée en faveur de la réparation intégrale de DOMMAGES DE GUERRE de toute nature ;
- renforcer toutes les initiatives pratiques qui faciliteront l'amélioration du ravitaillement et du chauffage et qui contribueront à lutter contre le marché noir et tout le trafic clandestin, sans porter atteinte au ravitaillement familial indispensable ;
- contribuer à mieux accueillir les absents qui rentrent, leur attribuer par priorité des bons textiles et de chaussures ; obtenir d'urgence que des réserves de vêtements, linge et chaussures soient constituées en leur faveur ;
- venir spécialement en aide aux familles de ceux qui attendent encore les leurs.
- soutenir efficacement les FEMMES et ENFANTS des mobilisés qui continuent à représenter la France dans l'effort de guerre jusqu'à la Victoire totale ;
- constituer une Commission spéciale sous l'autorité d'une Conseillère municipale chargée de l'application d'un PROGRAMME FAMILIAL HARDI : défense des intérêts matériels et moraux de la Famille, encouragement de la natalité, lutte contre le taudis, l'immoralité et les fléaux sociaux.

Tels sont les objectifs immédiats, mais au fur et à mesure que la vie économique du Pays reprendra sa stabilité, nous aurons à élargir notre activité avec un souci constant de bonne gestion, de rendement et d'économie : pour cela sera indispensable de moderniser certains services municipaux et d'apporter des modifications à quelques routines administratives.

Toutes les questions essentielles intéressant les finances municipales, la voirie, le service des eaux et l'éclairage public, l'entretien des bâtiments, le plan d'équipement sportif en accord avec l'Office Municipal des Sports, les importantes questions de l'orientation professionnelle et de l'apprentissage seront alors étudiées avec soin et les réalisations entreprises, en tenant compte des possibilités du moment, surrénchères démagogiques rigoureusement évitées.

Il nous paraît essentiel que Compiègne devienne plus que jamais la Cité du Souvenir et un centre de tourisme réputé.

L'union que réalisent les hommes qui se présentent à vous est un gage de sincérité et un stimulant. Elle doit permettre, dans un climat de confiance où régnera toujours la pleine liberté de pensée, de conscience et d'expression, de travailler à la prospérité de votre Ville.

Par votre discipline, vous montrerez que Compiègne, dont la renommée dépasse nos frontières, est vraiment le symbole de la France renaissante.

Vive Compiègne !
Vive la France !
Vive le Général de Gaulle !

LISTE DES CANDIDATS :

- Georges Forest, président de la Délégation Spéciale Provisoire ;
- Hugues Boisseau ;
- Emile Routhé, Médaille militaire, Croix de guerre 14-18 ;
- René Sciron, Médaille militaire, Croix de guerre 14-18 ;
- Léon Terqueux, Croix de guerre 14-18 ;
- membres de la Délégation Spéciale Provisoire.
- Mlle Raymonde de Bazante, secrétaire générale de l'A.F.C.S. ;
- Mme Yvonne Barriquand-Châtel, médaille de la Famille Française ;
- Mme Mireille Leroy-Verrier, Union des Femmes Françaises ;
- Mme Germaine Tainturier-Martin, femme de déporté politique ;
- Albert Auduc, comptable, Front National ;
- Robert Baron, gérant de société ;
- Pierre Belcayre, tourneur C.G.T. ;
- Amédée Bouquerel, Croix de guerre 14, ingénieur des Travaux Publics ;
- Edouard Coimentement, comptable de l'usine à gaz, C.F.T.C. ;
- Gabriel Courcy, ingénieur de Travaux Publics ;
- Mancel Delannay, commerçant sinistré, chevalier de la Légion d'Honneur Croix de guerre 1914-1918 ;
- Robert Dubert, directeur de la Caisse d'Assurances Sociales et l'Œuvre des Sinistrés, C.F.T.C. ;
- Docteur Pierre Gand, conseiller d'arrondissement, chevalier de la Légion d'Honneur, Croix de guerre 1914-1918 ;
- Gaston Génart, garagiste-expert ;
- Emile Grenet, architecte, chevalier de la Légion d'Honneur, Croix de guerre 14-18 et 39-40 ;
- Victor Lagathu, ajusteur-traceur, C.G.T. ;
- Jules Lefèvre, mouvement de Libération Nationale, officier de la Légion d'Honneur, Médaille militaire, Croix de guerre 14-18 ;
- Louis Marquet, mécanicien, parti communiste français ;
- Léon Pancaldi, entrepreneur ;
- François Parmentier, commerçant, Croix de guerre 14-18 ;
- Raymond Paupy, ingénieur, S.F.I.O. ;
- André Poirmeur, Croix de guerre 14-18, vice-président du Comité de Libération, Front National.

A la Cantine Scolaire

Une nouvelle manifestation de la coopération franco-américaine

Nous étions invités mardi, par M. le Président de la Délégation Spéciale, à visiter la cantine scolaire et à y assister au repas des jeunes convives. Nous avions assisté déjà à l'inauguration de cette cantine lorsqu'elle fut créée par la municipalité d'alors, pendant l'occupation. A cette époque, il était encore plus difficile que maintenant à beaucoup de familles de donner à leurs enfants des repas chauds et substantiels. Pendant près de deux années l'œuvre se poursuivit sous l'active direction de M. Lacour. Les difficultés étaient grandes ; on sut les surmonter toutes. Cependant les repas, aussi bien à la cantine que dans les familles, manquaient un peu de variété. Étant subordonnées aux réquisitions faites par le ravitaillement général, bien des légumes faisaient défaut sur toutes les tables.

Et voici que, mardi, nous avons pu constater que les enfants de nos écoles pouvaient maintenant faire des repas comportant bien des bonnes choses dont on avait oublié le goût et presque le souvenir.

Déjà, lors de la Libération, la cantine scolaire avait bénéficié de conserves que les F.F.I. avaient reprises aux Allemands à Pierrefonds. Cette amélioration de l'ordinaire ne pouvait être que momentanée.

On vient de lui donner un caractère permanent et voici comment :

Chacun de nous a pu constater que les troupes américaines cantonnées à Compiègne sont si parfaitement nourries qu'elles disposent d'une surabondance de denrées censées à être perdues à moins de tomber sous les griffes de trafiquants du marché noir. M. Forest a pensé que ces denrées pouvaient et devaient avoir une meilleure utilisation. Il a engagé des négociations avec les autorités américaines et leur a demandé s'il ne serait pas possible de laisser à la disposition de la ville pour les Hospices et la cantine scolaire, le surplus de viandes qui, autrement, serait jeté ou aurait servi à l'engraissement des porcs. Sans qu'il fut besoin de porter la question devant quelque conseil de San Francisco, elle fut résolue.

Trois fois par jour, à l'issue de chacun des repas des soldats américains, la cantine municipale, munie de récepteurs ad hoc, fait le tour des cantonnements et y reçoit les restes, généralement fort copieux de conserves, pain, viande, etc... Le pain est envoyé aux Hospices, les enfants apportant leur pain à la cantine. Les autres victuailles sont réparties entre les Hospices et la cantine et servent à confectionner de succulents repas, fort variés.

C'est ainsi que mardi, accompagnant M. Forest, président ; M. Tarqueux, le chanoine Coulaud et Solron, membres de la Délégation municipale, nous avons pu assister à un déjeuner dont se régalaient les 450 ou 500 enfants qui, chaque jour, prennent leur repas à la cantine, ou plus exactement aux cantines puisque c'est de la rue Herman à des successives à Royallieu et à l'école Augustin Thierry.

A la sortie des classes, les enfants des diverses écoles, publiques ou privées, sont conduits par leurs maîtres à la cantine où ils sont reçus en deux services. Dans une salle sont accueillis des adultes qui, pour une raison quelconque, ne peuvent manger chez eux ou au restaurant. A ces clients d'occasion, il est servi des repas au prix de 12 francs, chacun apportant son pain.

Le menu comporte une bonne soupe, deux plats dont l'un de viande quand il se peut et l'autre de légumes et un dessert. Grâce à l'appoint des victuilles américaines, la viande paraît presque chaque jour sur les tables des jeunes convives, les légumes et les desserts seront plus variés.

C'est, dans toute sa perfection l'art d'accueillir les restes : c'est en même temps une heureuse réalisation due à une entente parfaite entre la municipalité compiégnoise et nos amis américains.

Cartes d'électeurs

Les électeurs inscrits sur la liste arrêtée le 27 février, à qui la carte électorale n'a pu être remise pour cause de départ de Compiègne ou de changement d'adresse dans la ville, pourront la retirer le jour du scrutin à la mairie (bureau des élections), sur justification de leur identité.

Le retour à la vie politique démocratique, le renouvellement des différentes assemblées s'accompagnent d'une mise à l'écart progressive du CDL. Celui-ci vit très mal cet état de fait et ses relations avec le préfet se détériorent surtout au cours de l'été 1945. Le CDL se plaint en particulier d'avoir été quelque peu ignoré lors de la visite du général De Gaulle à Beauvais le 11 août 1945. En fait le comité s'efface devant les assemblées élues, parce que les Résistants ont investi celles-ci, non pas sous l'étiquette Libé-Nord, Front national ou OCM, mais sous celles du PC, de la SFIO ou du MRP. Ces élections ne marquent pas l'échec des Résistants, bien au contraire, mais celui des organisations de Résistance dans leur tentative de se transformer en parti ou en mouvement. Le CDL, symbole de l'union des forces de la Résistance, ne pouvait que s'effacer lorsque celles-ci ont rejoint les partis politiques traditionnels.

Les élections de 1945 ont dessiné un nouveau paysage politique oisien, au sein duquel les Résistants tiennent une grande place. Sur une carte politique qui s'est mise en place dès les élections de 1948, la Résistance est venue déposer son empreinte, solidifiant les fiefs socialistes, constituant les bastions communistes et posant les premiers jalons de la future implantation gaulliste.

C'est donc un département profondément modifié sur le plan politique qui renaît en 1945. Mais aux yeux de certains, les changements n'ont pas été suffisamment importants en regard des espérances soulevées par la Libération et par les projets élaborés dans la clandestinité. Ils ont l'impression que l'on aurait pu encore aller plus loin, tout en conservant l'assentiment de la population. N'est-ce pas là l'une des racines du désenchantement, maintes fois répété, d'un grand nombre de Résistants ?

NOTES :

- (1) Arch. Dép. Oise, 89 W 10 913.
- (2) Peter Novick : L'épuration française 1944-1949, Baland, 1985. Le chapitre 4 (pages 113 à 140) est consacré à ce problème. Par ailleurs cet ouvrage, indispensable sur la question, donne un bilan chiffré de l'épuration qui contredit les chiffres fantaisistes avancés par certains auteurs.
- (3) Une exécution en mai 1943, deux en juin, une en janvier 1944, deux en février, deux en mars, deux en juin, onze en juillet et quinze avant le 28 août 1944.
- (4) Arch. Dép. Oise, 33 W 8 452.
- (5) L'Oise Libérée, n° 2, 2 septembre 1944.
- (6) Arch. Mun. Creil, série W, non classé.
- (7) Sur ce sujet, outre l'ouvrage de Peter Novick déjà cité, on pourra consulter l'article d'Olivier Wieworka : Les mécanismes de l'épuration, dans le numéro spécial de l'Histoire consacré à la France libérée, n° 179, juillet-août 1994.
- (8) Article 1 de l'ordonnance du 4 octobre 1944, qui reprend d'anciennes dispositions adoptées par Daladier peu après le début de la guerre en 1939.
- (9) Dans sa séance du 28 septembre 1945 il estime que "cela gênera beaucoup l'épuration".
- (10) Instaurée par l'ordonnance du 26 août 1944, l'indignité nationale punit un état plus qu'un délit.
- (11) François Rouquet : L'épuration dans l'administration française, CNRS éditions, 1993.
- (12) Le Libérateur du 8 mars 1945, n° 15, donne les deux points de l'ordre du jour de la réunion tenue par Libé-Nord à Hermes le 22 février 1945 : De l'épuration qui est menée trop mollement et du ravitaillement qui est nettement insuffisant.
- (13) Le Patriote de l'Oise, 7 mars 1945.
- (14) Le Libérateur, 28 juin 1945.
- (15) Dans sa séance du 2 mars 1945, après enquête, le CDL l'exclut et "lui interdit de faire état plus longtemps de ses titres de Résistant en raison du scandale qui rejaillit sur le CDL et l'ensemble de la Résistance toute entière". Le Patriote de l'Oise, 10 mars 1945. Il sera arrêté en juin 1945.
- (16) Le Travailleur de l'Oise, n° 20, 10 au 16 mars 1945 et n° 21, 17 au 23 mars 1945.
- (17) Arch. dép. Oise, 33 W 8 452.
- (18) Cité par Ch. L. Foulon : Le pouvoir en province à la Libération Presses FNSP, 1975, page 155.
- (19) L'industriel avait cependant été jugé publiquement le 5 septembre 1944 par la population, qui le rendait responsable de l'arrestation de quatre communistes, dont deux furent déportés, de collaboration industrielle et du départ des travailleurs en Allemagne. Il avait été alors acquitté.
- (20) Des différences existent entre les rapports mensuels du préfet sur le nombre des personnes internées et la liste globale des personnes internées contenant leur âge, profession, lieu de domicile, la cause et la date de leur internement. Seul le chiffre total 938 concorde. Arch. Dép. Oise 33 W 8 452 et 34 W 8 453.
- (21) Bulletin de l'Institut du Temps Présent, n° 25, septembre 1986, p. 37 à 54.
- (22) Arch. Dép. Oise, 34 W 8 453.
- (23) En fait, il y eu 27 condamnations à mort, mais un condamné par contumace a été jugé à nouveau après son arrestation comme la loi le prévoyait et s'est vu infliger alors une peine plus légère.
- (24) Parmi les condamnés on trouve H.P. le chef départemental de la LVF de mars 1943 à février 1944 et R.D., industriel beauvaisien, conseiller général PSF avant guerre.
- (25) E.T., commis du trésor, ancien secrétaire départemental de la Milice et A.N., ancien secrétaire départemental du RNP, sont condamnés à 20 ans de travaux forcés.
- (26) 374 sur 775.
- (27) Ce rapport de juin 1946 ne tient pas compte des huit condamnations à mort, toutes par contumace, prononcées par la cour de justice de la Somme en 1946 à l'encontre de personnes habitants le département de l'Oise pendant l'occupation.
- (28) Peter Novick, op. cité, p. 298.
- (29) D'après le procès-verbal des trois séances tenues en avril 1945 la composition est la suivante : Pierre Auzi (Front national), Georgette Lelong (UFF), Renaud Rouvillain (CGT), Georges Jauneau, Léon Terqueux, Fernand Dupetit, (FFI), Eugène Delahoutre (MRP), l'abbé Le Pévédic, Louis Marin (modérés), André Debric (commerçants), Henri De Ridder (SFIO), Pierre Delie (professions libérales), Gilbert Froment (radical-socialiste), Henry Doisy (agriculteurs), Martial Bee (FUJP), Maurice Segonds (Libé-Nord), Demarest (ouvriers agricoles), Henri Viet (CFTC), Guy Gaillard (PC) et Schmitt. Arch. Dép. Oise, 37 W 8 692.
- (30) Mais aussi Creil, Nogent-sur-Oise, Margny-lès-Compiègne, Liancourt, Villers-Saint-Paul, et Laigneville.
- (31) Chantilly, Gouvieux et Coye-la-Forêt.
- (32) Quatorze est le chiffre revendiqué par la presse socialiste, elle inclut Cottin élu à Crèvecœur-le-Grand, socialiste indépendant, qui rejoindra bientôt la droite; en revanche elle ne revendique pas l'ancien député Jean Vassal, lui aussi élu socialiste indépendant à Crépy-en-Valois, mais qui avait été exclu du parti pour son attitude pendant la guerre (sur ce point consulter la biographie de Vassal dans le Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français, publié sous la direction de J. Maitron puis C. Penetier).
- (33) Sont élus les communistes André Mercier et Jeanne Léveillé, le socialiste Jean Biondi, l'URP Jean Legendre et le MRP Eugène Delahoutre.
- (34) Il s'agit de la liste d'Union républicaine patriotique emmenée par Jean Legendre.
- (35) La première question de ce premier referendum était : "Voulez-vous que l'assemblée élue ce jour soit constituante ?". La deuxième question : "S'il y a une majorité de oui à la première question, approuvez-vous l'organisation provisoire des pouvoirs publics proposée par le gouvernement ?".